

Fiche technique

PRORADIX®

Fongicide biologique désinfectant contre la galle argentée, rhizoctonia et la galle commune sur les pommes de terre

Matière active : bactéries *Pseudomonas*
(6.6×10^{10} CFU/g)

Formulation : poudre mouillable (WP)

EMPLOI :

POMMES DE TERRE :

Dosage : **60 g/ha**
galle argentée
rhizoctonia solani
galle commune

PRORADIX est pulvérisé directement sur les tubercules. Le traitement est réalisé soit avant la plantation ou directement sur la machine à planter durant la plantation. La pulvérisation uniforme des tubercules sur toute la surface est une condition préalable pour une protection optimale des pommes de terre est. Les pommes de terre doivent être propres et exemptes de résidus de terre au moment du traitement.

Application avant la plantation :

Avant plantation, **PRORADIX** est pulvérisé à l'aide d'un appareil UBV (ultra bas volume). Les appareils appropriés pour le traitement sont par exemple les systèmes Mafex (Mantis pulvérisateur ULV GmbH, Allemagne) qui sont montés sur des convoyeurs à rouleaux ou des tables à rouleaux. Il est important que les pommes de terre passent sous les pulvérisateurs en étant réparties uniformément et sur une seule couche sur les convoyeurs à rouleaux. L'application peut être faite au moment du déstockage ou lors de la préparation des plants de pommes de terre, 4-6 semaines avant la plantation. Pour le traitement d'une tonne de pommes de terre, 20 g de **PRORADIX** sont dissout dans 2 l d'eau.

Application à la plantation des pommes de terre :

Le traitement de **PRORADIX** à la plantation se fait avec des équipements de pulvérisation appropriés, des buses à cône plein pulvérisent directement sur les pommes de terre au moment où celles-ci tombent dans le sillon. Pour obtenir un mouillage optimal, **PRORADIX** est pulvérisé sur les pommes de terre avec un volume d'eau de 80-100 l/ha. Les buses, sont dans l'idéal positionnées au nombre de deux par sillon, de telle manière que les tubercules de pommes de terre tombent à travers le liquide pulvérisé.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :

Agiter le sachet avant d'ouvrir. Verser le contenu du sachet dans un seau contenant suffisamment d'eau. Remuer énergiquement la solution jusqu'à ce que **PRORADIX** soit entièrement dissous.

PRORADIX peut également être dissous dans un récipient fermé hermétiquement (volume env. 5 l) en agitant vigoureusement.

En cas de formation grumeaux, il est possible de mélanger en s'aidant d'un appareil électrique (mixeur).

Après dissolution de **PRORADIX** dans l'eau, la bouillie de traitement doit être utilisée dans les 1-2 jours.

MISCIBILITÉ :

PRORADIX peut très bien être mélangé avec des désinfectants chimiques pour pommes de terre comme par exemple **Fungifend**.

PRORADIX ne doit pas être mélangé avec des produits cupriques ou d'autres produits bactéricides.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

STOCKAGE :

PRORADIX contient des bactéries qui, sous la formulation de poudre, sont à l'état de repos. Malgré cet état de repos, les bactéries ne sont que peu protégées contre la déshydratation et les carences nutritives. Pour cette raison, plus la température de conservation de **PRORADIX** est basse, plus le produit peut être conservé longtemps avec une meilleure sécurité d'efficacité.

Nous recommandons le stockage au congélateur. Congelé, **PRORADIX** peut être stocké au minimum durant une année.

SÉLECTIVITÉ :

D'après les connaissances actuelles, **PRORADIX** présente une bonne sélectivité sur toutes les variétés de pommes de terre. L'application est possible sur des tubercules prévus pour la prégermination tout comme sur des tubercules déjà germés.

Les plants traités doivent avoir une qualité parfaite. Des tubercules endommagés par une pourriture bactérienne, une infection virale, un dégât mécanique et ayant d'autres maladies ont un développement réduit. Cela peut avoir un impact négatif sur la levée et le développement des plantes, quel que soit le traitement des semences effectué.

QUALITÉ DU TRAITEMENT :

Le traitement avec **PRORADIX** doit uniquement être réalisé avec des appareils propres, exempts de résidus de produits non-homologués dans les pommes de terre. L'efficacité et la sélectivité sur les tubercules sont uniquement garanties lors de l'utilisation de machines fonctionnant correctement, dont les réglages sont régulièrement contrôlés.

MODE D'ACTION :

PRORADIX contient la bactérie *Pseudomonas* sp. souche DSMZ 13134. Dans la formulation en poudre, la bactérie se trouve au repos. Lors de la dissolution de **PRORADIX** dans l'eau, la bactérie devient très rapidement active.

Au moment du traitement, les bactéries *pseudomonas* colonisent les racines et les tubercules des pommes de terre. Dans le sol, les bactéries se multiplient au niveau des racines et des tubercules et se développent sur les racines et tubercules nouvellement formés. Les bactéries produisent un chélate

de fer hautement actif, nutriment disponible pour les plantes de pomme de terre.

Les bactéries assurent la protection contre les infections fongiques et permettent une absorption optimale de l'eau et des nutriments. La souche bactérienne contenue dans **PRORADIX** active les mécanismes de défense de la plante et est en concurrence avec les pathogènes du sol pour les exsudats racinaires et l'espace vital. En plus, la bactérie provoque un renforcement de la paroi cellulaire dans les racines. Dans l'ensemble, il se forme un système racinaire sain et fort, ce qui conduit à une croissance uniforme et à une bonne résistance des plantes de pommes de terre.

PRORADIX présente un bon spectre d'efficacité contre divers agents pathogènes (galle argentée, *erwinia*, *rhizoctonia*, *phytophthora* de la tige et galle commune).

EMBALLAGES : sachets de 60 g

DANGER-RISQUE-SÉCURITÉ :

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Phrases PSM :

Ne pas respirer les aérosols.
Éviter le contact avec la peau.
Tenir hors de portée des enfants.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de Sourcon Padena



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch